

COLLEGE DES INSTRUCTEURS FEDERAUX

MEMOIRE D'INSTRUCTEUR REGIONAL

L'évaluation du plongeur à la FFESSM du Niveau 1 au Guide de Palanquée Niveau 4

- Une base de réflexion pour le formateur -



Marc Parent - Juin 2013



Marc PARENT – Né le 30.08.1965 à Nancy – 47 ans

Club : TROLLSPORT (69)

Moniteur TRIMIX n° 347 – Marseille (13) en 2007

Moniteur Fédéral 2° n° 1199 – Trébeurden (29) en 2003

Moniteur Fédéral 1° n° 7721 – Longemer (88) en 1992

Depuis 2000, participation à toutes les actions de formation de la CTD 69

- Référent pour la formation initiateur de 2003 à 2007 : Organisation des stages initiaux et des examens.
- Référent pour la formation MF1 depuis 2007 : organisation des stages initiaux, des cours théoriques et le suivi des stagiaires.

Participation à 3 stages initiaux MF2 avec la CTR RABA

Remerciements

Un grand merci :

à Daniel RICCARDI, Président du Comité Rhône Alpes Bourgogne Auvergne.

à mes parrains :

Serge SANCHEZ, Instructeur National, Président de La Commission technique Régionale, avec qui je travaille depuis mon arrivée dans la région et qui m'a donné les moyens de réaliser ce mémoire.

Denis MARTIN, Instructeur Régional, avec qui j'ai beaucoup échangé sur le rôle et les devoirs du moniteur de plongée.

Grand merci à tous les deux pour la confiance et le soutien que vous m'avez accordés toutes ces années.

à Lionel AUDOUY, André MALIVOIR, Philippe MARCON et Alain MAZZUCHELLI, qui m'ont confié leurs documents pour illustrer mes travaux,

à Christiane, pour son soutien et ses conseils avisés,

à Aude et Gabriel, patients avec leur père,

à Catherine, pour la relecture attentive de mon mémoire,

à tous les moniteurs et les stagiaires MF1 avec qui j'ai échangé et qui ont participé, par leurs travaux, à l'élaboration de ce mémoire,

à la Commission Technique Rhône, à ses moniteurs et à son président,

à tous les clubs avec lesquels j'ai collaboré ; je citerai en particulier : le Cincle plongeur, Abyss plongée, Trollsports, le Club plongée de Carqueiranne, Kallisté plongée...

Sommaire

Partie 1 : Les théories de l'évaluation

1- L'intuition pragmatique	2
2- L'évaluation centrée sur les objectifs	3
3- La pédagogie de la maîtrise	4
4- L'évaluation au service de la décision	6
5 -L'évaluation formative comme processus de régulation des apprentissages	6
6 - le livret de suivi des compétences	8
7 - Evaluation et niveaux de plongée	9
Conclusion	13
Bibliographie	14

Partie 2 : Interprétations et commentaires de travaux de stagiaires MF1 sur des exercices de notation d'une épreuve d'apnée du guide de palanquée N4.

1 - Contexte et protocole	15
2 - Mettre une note intuitive	17
3 - Construire une grille d'évaluation personnelle et mettre une note	18
4 - Utiliser une grille commune et mettre une note	20
5 - Conclusion	22

Conclusion générale

Partie 3 : Fiches d'évaluation et de notation à l'examen de Guide de Palanquée

1 - Epreuve du mannequin	
2 - Epreuve du 800 m. PMT	
3 - Epreuve d'apnée à 10 m.	
4 - Epreuve de nage capelée sur 500 m.	
5 - Epreuve d'assistance gilet 30 m.	
6 - Epreuve de Descente en pleine eau jusqu'à 40 m.	
7 - Epreuve de Réactions et interprétations de signes à 40 m.	
8 - Epreuves de Remontée sans embout de 20 m.	
9 - Epreuve de Démonstration Technique avec Handicap de 20 m.	
10 - Epreuve de matelotage	
11 - Annexe :	
- tableau des temps,	
- Exemples de fiches de suivi des compétences	

L'évaluation du plongeur à la F.F.E.S.S.M. du Niveau 1 au Guide de Palanquée Niveau 4.

- Une base de réflexion pour le formateur -

Quelle que soit la discipline enseignée, il ne peut y avoir de formation sans en connaître ses effets sur les personnes en formation et/ou le fonctionnement de la structure. Ce sont les objectifs de l'évaluation.

Evaluer signifie : « *confronter un ensemble d'informations à un ensemble de critères, en vue de prendre une décision* » (De Kelete et Roegiers, 1991).

L'évaluation de la formation doit faire partie des compétences du formateur. Cette évaluation peut prendre de nombreuses formes en fonction de l'objectif poursuivi par la formation.

Dans la première partie de ce mémoire, je développerai les différentes théories sur les évaluations susceptibles d'être utilisées en pédagogie sportive. Cinq approches pouvant être utiliser et se compléter seront ainsi détaillées.

Dans la seconde partie, j'ai compilé les notes des travaux d'évaluation que j'ai confiés aux stagiaires MF1 durant les cinq derniers stages initiaux de la commission technique Rhône. Trois exercices leur ont été proposés : mettre une note instinctive, construire une référentiel de notation et utiliser une grille de référence.

Pour la troisième partie, je propose des fiches d'évaluation pour les épreuves du Guide de palanquée N4. Pour les barèmes de notation, j'ai mis l'accent sur les vitesses d'exécution des exercices et la vitesse de remontée.

En annexe, je présente des fiches de suivi de plongeurs, mises au point par des moniteurs qui ont collaboré à mes exercices. Ces fiches sont bien sûr utilisées par les plongeurs et leur formateur. Je remercie ces formateurs qui m'ont donné leurs fiches de suivi qui illustrent ce mémoire.

Première partie : les théories de l'évaluation

Dans les lignes qui vont suivre, je passerai en revue les différentes évaluations et leur utilisation possible par le formateur. Je montrerai comment les pratiques de l'évaluation en plongée sous-marine à la F.F.E.S.S.M. sur les apprentissages et la maîtrise peuvent s'inscrire dans ces théories.

1 - L'intuition pragmatique

L'intuition pragmatique est à la base de la majorité des pratiques d'évaluation. Dans ce cas, l'évaluation est un acte intuitif : il n'est donc pas besoin de définir avec précision les objectifs, les situations possibles, les critères ainsi que la façon de synthétiser, d'interpréter et d'utiliser les informations recueillies. La note ou la certification données par le formateur somme, alors, un ensemble d'informations récoltées occasionnellement et intuitivement.

Les avantages de cette pratique peuvent se résumer ainsi :

L'évaluateur a mené l'apprentissage, et connaît donc le mieux ses élèves et prendra ses responsabilités avec conscience et en toute responsabilité. La réussite des élèves est assurée par un temps d'apprentissage beaucoup plus long : il vaut mieux consacrer davantage de temps à l'apprentissage qu'à l'évaluation. L'approche intuitive et pragmatique des formateurs ne dissocie pas apprentissage et évaluation, elle ne s'encombre pas de conceptions parfois erronées telles que : choix des objectifs de séance, critères de réalisation et d'évaluation.

Des recherches effectuées montrent que les notes antérieures aux évaluations sont de meilleurs prédicateurs des réussites des élèves que les notes à des tests objectifs (La subjectivité blanchie ? Weiss, 1985)

Parmi les inconvénients, on notera que le formateur ne sait pas toujours ce qu'il doit évaluer car souvent, il ne fait pas référence au manuel de formation FFESSM. Le formateur a dans ce cas beaucoup de difficultés à justifier ses décisions, surtout en cas d'échec. Il est dans l'arbitraire et prend des décisions subjectives. A la longue, il peut décourager une partie de ses élèves qui quitteront le club ou la plongée.

Les plongeurs formés uniquement de cette façon sont totalement perdus hors de leur sphère habituelle. Ils présentent souvent des profils assez hétérogènes : étant très bons dans les savoir-faire, mais présentant des lacunes dans les savoir-être (autonomie)... Quand ils se frottent aux formations organisées par les commissions techniques, ils découvrent le gouffre qui existe entre leur formation et les attentes de

la F.F.E.S.S.M. (ceci devient alors souvent très intéressant à observer et il faut beaucoup déconstruire avant de repartir sur de nouvelles bases, mais c'est une autre histoire).

2- L'évaluation centrée sur les objectifs

L'évaluation centrée sur les objectifs (ou approche de Tyler : Pédagogie Par Objectifs) consiste uniquement dans la confrontation entre :

- 1 - une performance
- 2 - des objectifs fixés

Dans cette situation, les objectifs de formation sont déterminés au préalable par les responsables ou les rédacteurs des formations. L'évaluation se situe au terme de la formation et les résultats désignent les élèves qui maîtrisent les objectifs et qui sont certifiés. L'information relative à la maîtrise des objectifs permet la régulation du processus de formation. Les responsables peuvent réajuster régulièrement les objectifs et les modalités de mise en œuvre du programme.

Avantages pour le formateur : une fois les objectifs de formations définis, les apprentissages avancent jusqu'à l'examen. Les situations d'apprentissages sont laissées libres, seuls les meilleurs ou les plus chanceux parviendront aux termes des apprentissages et répondront aux objectifs de formation.

Inconvénients pour le formateur : il est souvent difficile de déterminer des objectifs et de les définir en termes comportementaux observables par l'évaluateur. Les élèves qui ne pourront pas suivre ou s'adapter à la formation seront rapidement débordés et abandonneront.

Les responsables des formations opèrent des choix. Mais c'est au formateur qu'incombe la confrontation avec l'élève et le jugement final est souvent hors de son contrôle. L'élève (et le formateur) subissent le jugement des responsables de formation qui n'ont pas participé aux apprentissages.

Ce système d'évaluation traditionnel participe d'une sorte de chantage, d'un rapport de force plus ou moins explicite, qui place formateurs et élèves dans des camps opposés, empêchant ainsi parfois leur coopération (Barbier, 1985).

Dans la pédagogie sportive et la plongée en particulier, il est bien entendu important de définir les objectifs de formation pour fixer le but à atteindre par le formateur et les tâches qui seront proposées à l'élève. Très souvent, les objectifs de

formation sont définis par le formateur qui est également l'évaluateur. La formation n'est pas coupée de l'évaluation sauf peut-être pour le guide de palanquée N4.

Il revient alors, au formateur de définir trois objectifs de formation :

- un objectif général : au terme de sa formation mon élève obtiendra son aptitude à pratiquer la plongée avec plus ou moins de contraintes.
- un objectif intermédiaire : validation d'une des compétences de l'aptitude recherchée.
- un objectif de séance : la tâche proposée à l'élève est clairement définie par des critères de réalisation et d'évaluation. Cf fiches d'évaluation du Guide de palanquée en 3^o partie du mémoire.

3 - La pédagogie de la maîtrise

L'élève réussira un apprentissage déterminé dans la mesure où il consacra le temps qui lui est nécessaire pour réaliser cette tâche. Le niveau d'apprentissage sera fonction du rapport : « temps réel consacré à la tâche » / « temps nécessaire pour apprendre ».

- le temps réel dépend du temps mis à disposition de l'élève par son formateur et son degré de persévérance pour arriver au bout de ses objectifs de formation.
- le temps nécessaire dépend de l'aptitude individuelle à réaliser une tâche donnée.
- la capacité de l'élève à comprendre l'enseignement dépend de la qualité de cet enseignement.

Pour l'évaluation de la pédagogie de la maîtrise, on distinguera trois grands types d'évaluation selon les moments et les fonctions de l'évaluation :

1 . Evaluation diagnostique ou prédictive : elle se fait en début de formation. Elle va permettre d'évaluer les pré-requis nécessaires à l'entrée en formation. S'ils ne sont pas acquis, il faudra impérativement commencer les apprentissages par ces pré-requis et préparer les élèves pour qu'ils puissent entrer efficacement dans la formation envisagée.

Avantages : elle permet de débiter un apprentissage en partant des acquis des élèves.

Inconvénients : les pré-requis de chaque compétence à travailler doivent être clairement identifiés, le risque est de devoir reprendre tout ou partie des apprentissages des aptitudes normalement acquises. Il faudra gérer un groupe hétérogène ou différer les apprentissages... C'est l'adaptabilité du moniteur.

2 . Évaluation formative :

C'est une évaluation menée pendant un processus d'apprentissage inachevé pour l'améliorer. *Les erreurs commises pendant ce processus ne sont ni répréhensibles, ni des manifestations pathologiques, mais font partie d'un processus normal d'apprentissage.* (Scriven, 1967).

Cette évaluation se décompose en cinq étapes :

- Recueillir des informations concernant les progrès et les difficultés d'apprentissage rencontrées par l'élève;
- Renseigner un livret de compétence (voir livrets en annexe)
- Interpréter ces informations dans un référentiel critérié.
- Diagnostiquer les facteurs qui sont à l'origine des difficultés d'apprentissage observées chez l'élève.
- Adapter les activités d'apprentissage en fonction des difficultés repérées et diagnostiquées chez l'élève.

Les avantages seront développés dans le chapitre consacré à cette évaluation.

Parmi les inconvénients, on notera les nécessités de :

- préciser clairement les résultats attendus à la fin d'un cours ou d'une séquence d'apprentissage, tâche à accomplir par l'élève...
- d'enrichir l'apprentissage de rétroactions fréquentes et de démarches correctives;
- de rester sur l'apprentissage en cours tant qu'il n'est pas suffisamment maîtrisé, sans passer à l'apprentissage ultérieur.

3 . Évaluation sommative : elle vérifie (elle somme) que toutes les compétences sont acquises. Cela se concrétise par un document qui attribue l'aptitude au plongeur; c'est ce qu'on nomme également formation en contrôle continu.

4 . Évaluation certificative ou normative : elle passe par un examen ponctuel sur tout ou partie des compétences travaillées. Une note est mise pour l'ensemble de la prestation. Le candidat est certifié ou non à l'examen.

NB : Les évaluations diagnostique et sommative assurent que les caractéristiques des élèves répondent aux exigences du système, alors qu'à l'inverse,

l'évaluation formative assure que les moyens de la formation correspondent aux caractéristiques des élèves.

4 - L'évaluation au service de la décision

Le modèle CIPP (Context, Input, Processus, Product) est centré sur la décision en situation. Le but n'est pas de prouver mais d'améliorer. Il est basé sur une suite d'évaluation :

- évaluation du contexte (les besoins)
- évaluation des inputs (identifier les capacités du système, prévoir les démarches, les stratégies alternatives, les ressources)
- évaluation du processus (prévoir les dysfonctionnements, fournir les informations nécessaires pour les décisions préprogrammées et à prendre pendant le processus, porter un jugement sur les activités)
- évaluation du produit (résultats à mettre en relation avec les objectifs, le contexte, les inputs, le processus, évaluation en termes de jugement de valeur).

Le modèle de l'évaluation CIPP est au service d'une pédagogie de l'intégration :

« Evaluer consiste à recueillir un ensemble d'informations reconnues comme suffisamment pertinentes, valides et fiables, et à examiner le degré d'adéquation entre cet ensemble d'informations et un ensemble de critères jugés suffisamment adéquats aux objectifs fixés au départ ou ajustés en cours de route, en vue de fonder une prise de décision. » (De Ketele, 1980 ; De Ketele et Roegiers, 1993).

Je ne développerai pas plus, tant il ressemble au modèle précédent ; le formateur qui désirerait en savoir plus se référera à la bibliographie à la fin de la première partie.

5 -L'évaluation formative comme processus de régulation des apprentissages

L'évaluation formative (développée au chapitre 2) s'insère dans une conception interactive des apprentissages car elle ajoute une rétroaction. Elle fournit des informations sur le degré d'acquisition et les erreurs commises afin de reprendre, corriger, approfondir les apprentissages. La conduite de la situation d'enseignement s'ajuste en continu aux retours des élèves. C'est ce qu'on appelle le feed-back ou retour sur informations.

Cette évaluation nécessite de produire un référentiel de contrôle des compétences qui facilite les apprentissages et guide les objectifs de formation à atteindre par l'élève.

Quels sont les impacts de l'évaluation formative sur les performances des élèves?

- Elle améliore la dimension interactive du feed-back oral pour enrichir et utiliser le dialogue avec et dans le groupe.
- Elle met l'accent sur les commentaires écrits dans l'utilisation d'un livret de compétence.
- Elle utilise l'évaluation entre pairs et l'auto-évaluation.
- Elle utilise les tests d'évaluation sommative à des fins formatives.

Le feed-back c'est-à-dire le retour sur information se décline selon deux types de pratiques:

- **le modèle convergent** dans lequel le feed-back vise essentiellement à donner le signal de la bonne réponse à des élèves susceptibles de savoir utiliser ces indications grâce à leurs pré-requis.
- **le modèle divergent**, ou feed-back exploratoire, informationnel voire provocateur, a pour objectif d'engager l'élève au-delà d'une simple correction d'erreur, pour aider l'enseignant, comme l'élève à mieux identifier les savoirs en jeu, les malentendus et les pré-requis liés. Les apprentissages se construisent en collaboration plus étroite que dans le modèle précédent.

Avantages : l'enseignant qui a une bonne pratique du feed-back

- aide les élèves à comprendre ce que signifie une bonne performance : objectifs, critères, sécurité...
- facilite le développement de l'auto-évaluation et de la réflexion,
- adresse des informations de qualité aux élèves sur leurs apprentissages,
- encourage les élèves à dialoguer avec lui ou entre eux sur les apprentissages,
- encourage la motivation et l'estime de soi des élèves,
- fournit des opportunités pour réduire la distance entre les performances actuelles et les performances désirées,
- fournit des informations à ses collègues formateurs, qui peuvent être exploitées pour moduler leur enseignement.

Inconvénients : L'enseignant va partager avec ses élèves la responsabilité de l'enseignement car dans ce processus les élèves sont supposés prendre conscience de leur apprentissage. Le fait de transmettre un feedback ne peut en soi suffire à produire une action régulatrice, l'enseignant devra prendre en compte dans son bilan les

dimensions psycho-sociales de ses élèves. Dans cette évaluation, le feedback va minorer le rôle de l'enseignant au profit du rôle actif et central que les élèves ont à jouer.

6 - le livret de suivi des compétences : le chemin de la co-évaluation

Toute évaluation qui aide l'élève à apprendre et à se développer, autrement dit, qui participe à la régulation de ses apprentissages et de son développement individuel est formative.

Observer, c'est construire une représentation réaliste des apprentissages, de leurs conditions, de leurs modalités, de leurs mécanismes, de leurs résultats. L'observation est formative lorsqu'elle permet de guider et d'optimiser les apprentissages en cours, sans souci de classer, certifier, sélectionner. (Perrenoud, 1992).

Le livret de compétence permet une articulation entre les dimensions formative et sommative de l'apprentissage. Son intérêt réside dans l'utilisation de cet outil par les élèves. Son succès provient du fait que l'élève se sente propriétaire de son livret et de son degré de flexibilité (grande diversité des éléments collectés).

L'élève est tenu de faire la preuve de ses apprentissages et dans ce cas, trois types de finalités sont possibles :

- 1 - Dans une perspective formative, le regard se porte sur le processus d'apprentissage,
- 2 - Dans une perspective sommative, le regard se porte sur la maîtrise des compétences,
- 3 - Dans une combinaison des deux perspectives : formative et sommative.

Autrement dit, le livret de compétence peut rendre compte à la fois des résultats de l'apprentissage et de la qualité du processus d'apprentissage lui-même. Trois types d'usages peuvent être recensés pour ce livret :

1 - Un livret d'apprentissage qui collecte tous les échecs et les réussites de l'élève ainsi que ses commentaires réflexifs. Il se construit au fur et à mesure des apprentissages.

2 - Un livret de présentation du travail de l'élève qui montre la progression ou les difficultés d'un épisode particulier de ses apprentissages. Il servira de lien entre les différents formateurs.

3 - Un livret d'évaluation qui étaye l'évaluation d'une compétence. A la fin de la période d'apprentissage, l'acquisition de toutes les compétences signifie la réussite à la formation entreprise, la fin des apprentissages et éventuellement la certification d'un diplôme...

7 - Evaluation et niveaux de plongée

Généralités sur les Brevets fédéraux (extrait) :

La CTN demande à tous les moniteurs participant aux jurys d'examen des différents brevets fédéraux de respecter l'esprit et la hiérarchisation de ces brevets. Chacun d'eux valide un acquis théorique et des compétences techniques aquatiques bien définies par l'expérience de nombreuses années. Il convient de ne surenchérir, ni dans le choix des questions théoriques, ni dans les conditions d'exécution des situations d'évaluation proposées, ni enfin, dans la manière de noter. Bon sens et logique doivent toujours être présents à l'esprit de tout examinateur. La participation à un jury rend nécessaire une conscience précise et raisonnable de ce que l'on est en droit d'exiger d'un candidat en fonction du niveau d'un brevet.

Le REGLEMENT DES JURYS D'EXAMENS FEDERAUX définit des points importants de l'évaluation finale: (extraits)

Au cours de la réunion préparatoire animée par le Président du jury :

- les modalités de réalisation des épreuves définies dans le Manuel de Formation Technique sont rappelées.
- Les conditions d'organisation de chaque épreuve sont présentées par le représentant de la structure support.
- Les conditions, critères et modalités d'évaluation sont présentés à l'ensemble des membres du jury pour validation.
- Les méthodes d'évaluation doivent être harmonisées au sein du jury.
- Pour certaines épreuves, le président du jury peut imposer qu'à partir des observations de chaque jury, l'évaluation de la prestation des candidats soit réalisée en commun.
- Le président du jury présente tous les membres du jury à l'ensemble des candidats, avec leur fonction particulière, ainsi que le programme prévisionnel.

Les niveaux de plongée :

Commentaires : pour chaque niveau de plongeur, la Commission Technique Nationale, via le M.F.T. , définit les limites de l'évaluation et les critères de réalisation de l'exercice...

- Niveau 1 -

Que dit le Manuel de Formation Technique (M.F.T.) ?

Le plongeur Niveau 1 doit posséder les compétences qui lui permettent d'évoluer dans l'espace 0 – 20 m sous la direction d'un Guide de Palanquée au minimum. Pour cela, il doit donc être capable de se prendre en charge sur le plan de son équipement et de ses évolutions.

Le Niveau 1 apprend à évoluer dans un monde nouveau dont il doit intégrer les particularités en s'y adaptant afin que la plongée reste une activité de loisir.

Le Niveau 1 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies par le Code du Sport. Autrement dit, après obtention du Niveau 1, le plongeur doit évoluer et pratiquer graduellement.

Formation et évaluation : Préconisations

C'est le premier niveau de plongée, ce niveau va permettre au plongeur la découverte du milieu aquatique en douceur. Il n'y a pas de pré-requis de départ si ce n'est "ne pas avoir peur de l'élément liquide". Pour le reste tout est entre les mains du formateur. L'évaluation est formative en utilisant un livret de compétence. Le niveau est acquis lorsque que toutes les compétences sont acquises. Contrôle continu avec évaluation sommative et comme le dit le MFT : après obtention du Niveau 1, le plongeur doit évoluer et pratiquer graduellement.

Rappelons que la formation technique se déroule uniquement dans l'espace proche : 0 à 6 m. Mais le Code du Sport laisse à l'appréciation du formateur la possibilité d'étendre l'espace d'évolution jusqu'à 20 m durant la formation.

-Niveau 2-

Que dit le Manuel de Formation Technique (M.F.T.) ?

Le plongeur Niveau 2 ou P.A. 20 doit posséder les compétences qui lui permettent, lorsque l'ensemble de la palanquée est constitué de plongeurs majeurs Niveau 2 (ou P.A.20) minimum, d'évoluer de manière autonome dans l'espace 0 – 20 m et de pouvoir y intervenir. Les plongées sont réalisées sous le contrôle d'un Directeur de Plongée qui en choisit le site et en fixe les paramètres.

Le Niveau 2 ou P.E. 40 possède aussi les compétences qui lui permettent d'évoluer dans l'espace 0 – 40 m encadré par un Guide de Palanquée au minimum.

Le Niveau 2 atteste de compétences. Ces compétences ou “savoir-faire” caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies par le Code du Sport. Autrement dit, après obtention du Niveau 2, le plongeur doit évoluer et pratiquer graduellement.

Formation et évaluation : Préconisations

Pour débiter la formation et commencer les apprentissages, le formateur doit bien identifier les pré-requis nécessaire (ce sont ceux d'un niveau 1 expérimenté). Quels sont ces pré-requis? Ils seront évalués à 20 m.

- Gérer et contrôler son matériel individuel
- Connaître les signes de communication pour soi et pour la palanquée
- Stabilisation toutes profondeurs entre 20 m. et la surface
- Remontée contrôlée au gilet avec prise d'indices de vitesse sur le milieu

La formation et l'évaluation des compétences se dérouleront sous forme de contrôle continu en utilisant un livret de compétence et comme pour le Niveau 1 après obtention du Niveau 2, le plongeur doit évoluer et pratiquer graduellement.

-Niveau 3 -

Que dit le Manuel de Formation Technique (M.F.T.) ?

Le plongeur autonome Niveau 3 doit posséder les compétences qui lui permettent d'évoluer de manière autonome (cf normes de sécurité). Les plongeurs majeurs de Niveau 3 sont, sur décision du Directeur de Plongée, autorisés à plonger en autonomie. En son absence, ils peuvent sur décision de l'exploitant de l'établissement des Activités Subaquatiques évoluer dans l'espace de 0 à 40 mètres.

L'exploitant détermine notamment le site de l'activité subaquatique ainsi que l'organisation mise en œuvre pour assurer la sécurité des plongeurs et le déclenchement des secours. Il s'assure que la feuille de palanquée est établie par les plongeurs.

L'accoutumance progressive à la plongée profonde est un élément important de sécurité. Le Niveau 3 atteste de compétences. Ces compétences ou “savoir-faire” caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies par le Code du Sport. Autrement dit, après obtention du Niveau 3, le plongeur doit évoluer et pratiquer graduellement.

Formation et évaluation : Préconisations